
**REGLES DE FONCTIONNEMENT DESTINEES
AUX PARENTS D'ELEVES DES ECOLES
MATERNELLE « LA LAMBERTIERE » ET ELEMENTAIRE « VAL'JOIE »**

RESTAURATION SCOLAIRE

Le restaurant scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Service scolaire : Madame Pascale BRIGARD

Bureau situé au rez-de-chaussée de la Mairie

☎ 04 76 07 65 25 / 06 77 71 84 13

E-mail : restauration@sgvaldaine.fr

Tout message ne sera pris en compte qu'après confirmation du service par retour de courriel.

Horaires des permanences :

Lundi	9h à 11h	<i>permanence téléphonique de 8h15 à 11h</i>
Mercredi	13h30 à 16h30	<i>permanence téléphonique de 8h15 à 11h et de 14h à 17h</i>
Vendredi	9h à 11h	<i>permanence téléphonique de 8h15 à 11h</i>

→ MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

• INSCRIPTION

Vous devez inscrire votre enfant à l'aide de l'outil de gestion en ligne ISSILA (<http://sgvaldaine.issila.com>), au plus tard la veille avant 9h (hors samedi, dimanche et jour férié).

• ABSENCES

Aucune absence ne peut être prise en compte pour le jour même.

Seules les absences signalées, au plus tard, la veille AVANT 9H00 (hors samedi, dimanche et jour férié) feront l'objet d'une déduction.

Tout repas non décommandé avant l'heure limite, sera considéré comme pris.

Les repas de sorties (scolaires ou autres) doivent être **ANNULES PAR LES PARENTS**.

Le restaurant scolaire ne **fournit pas les pique-niques.**

En cas d'absence de l'enseignant, l'accueil des enfants est assuré.


Si votre enfant ne vient pas à l'école, pensez à annuler son repas auprès du service scolaire suivant la procédure précitée.

→ TARIFS ET FACTURATION

• PRIX UNITAIRE D'UN REPAS, pour l'année scolaire 2020 / 2021

Ces tarifs sont calculés en fonction de la participation des communes. Ils comprennent le coût du repas ainsi que les frais du personnel et de service.

Pour les enfants de St Geoire en Valdaine	3,70 €
Pour les enfants de Merlas	3,70 €
Pour les enfants de Velanne, Maternelle	<i>en attente de décision</i>
Pour les enfants de St Sulpice des Rivoires, Maternelle	6,70
Pour tous les autres enfants	6,70 €
Adultes	7,30 €
Enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	1,20 €

 Le coût du repas sera compté double pour tout enfant laissé en restauration sans inscription ni information préalables.

• FACTURATION ET REGLEMENT

Vous recevrez votre facture par e-mail (ou courrier) en début de chaque mois pour le mois précédent.

Le règlement des frais de restauration s'effectue :

- Au bureau du service scolaire lors des permanences,
- Ou par courrier en mairie, accompagné d'un chèque du montant exact de la facture, à l'ordre du trésor public, en précisant les noms, prénom et classe de l'enfant,
- Ou par paiement en ligne TIPI sur le site ISSILA.

Le délai de paiement de 10 jours à réception de la facture sera suivi d'une relance avant suppression du service cantine **et blocage de votre compte Issila** après 5 jours dans l'attente du règlement total.

GARDERIE - NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)

→ MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

• INSCRIPTION

Elles relèvent du service scolaire (Cf. Mme Brigard).

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, il est impératif que les enfants soient inscrits sur le site ISSILA.

• ABSENCES

En cas d'absence, vous pouvez contacter directement les personnels pendant les heures d'ouverture des garderies :

- | | |
|---|----------------|
| ✓ Garderie Ecole Maternelle | 04 76 07 17 20 |
| ✓ Garderie Ecole Elémentaire | 04 76 07 15 31 |
| ✓ Pour les NAP, contactez le service scolaire | 04 76 07 65 25 |

→ TARIFS ET FACTURATION

La participation financière des familles est de : - Garderie **18 € par famille et par mois**
- NAP **12 € par famille et par cycle**
(de vacances à vacances)

La facture est groupée avec la facture de restauration scolaire.

→ HORAIRES

- GARDERIE : - Le matin : tous les jours de classe, de 7h30 à 9h00 pour chacune des écoles.
Les enfants sont priés de laisser les jouets dans le local de la garderie.
 - Ecole Maternelle : de 16h30 à 17h30.
 - Ecole Élémentaire : contacter le Centre de Loisirs (04 76 07 61 72).

- NAP : Le jeudi, les enfants inscrits aux NAP sont pris en charge de 13h30 à 16h30.
Si votre enfant est blessé, nous vous invitons à le garder à la maison si possible.

Après les NAP : - Ecole Maternelle : pas de changement,
- Ecole Élémentaire : les parents viendront chercher les enfants dans le gymnase de la Martinette à partir de 16h (et jusqu'à 16h30). A défaut, et exceptionnellement, les enfants seront pris en charge par le centre de loisirs et ce temps de garderie sera facturé aux familles par l'association.

Rappel : les parents, dont les enfants ne sont pas inscrits au périscolaire, **doivent impérativement être présents à l'heure de la sortie de l'école le mercredi**, afin de les prendre en charge :

- Ecole Maternelle : à 11h50
 - Ecole Élémentaire : à 12h
- } Au plus tard 12h30 pour les enfants inscrits en garderie

👉 DISCIPLINE ET RESPONSABILITES – Restauration scolaire / Garderie / NAP

- Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants uniquement durant le temps scolaire.
- Pendant les temps de restauration scolaire, de garderie et de NAP, les enfants inscrits sont sous la responsabilité de la municipalité.
- ✓ En cas de comportement irrespectueux à l'égard du personnel ou des autres élèves, la municipalité se réserve le droit d'exclure votre enfant temporairement, voire définitivement si le comportement ne s'est pas amélioré malgré les avertissements et la concertation.
Veuillez le rappeler à votre enfant.
- ✓ Votre responsabilité pourrait être engagée dans le cas où votre enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

TRANSPORTS

CONSIGNES DE SECURITE ET DE STATIONNEMENT AUX ABORDS DES ECOLES

→ INSCRIPTION ET ANNULATION

Pour le transport scolaire, votre enfant doit-être inscrit au Pays Voironnais. Les inscriptions sur le site ISSILA ne sont qu'à titre indicatif pour un listing de la rentrée scolaire.

En cas **de modification**, vous devez **expressément contacter directement l'accompagnateur**, en plus de renseigner le site internet ISSILA (N° de portable sur la page d'accueil du site ISSILA).

→ RESPONSABILITE

- Les familles sont responsables des actes de leurs enfants particulièrement durant les trajets.
 - ✓ La présence des accompagnateurs dans les cars du ramassage scolaire n'est liée qu'à l'obligation légale de surveillance des enfants et ce à partir de 2 enfants de moins de 5 ans dans le car.
 - ✓ Les accompagnateurs et les chauffeurs de car ne sont pas responsables si l'enfant ne prend pas réellement le transport scolaire.

→ STATIONNEMENT

- Ecole maternelle : **il est interdit de stationner sur la route et sur l'emplacement réservé aux cars**. Merci de stationner sur le parking et de respecter les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.
- Ecole élémentaire : le point de ramassage scolaire se situe à la Combe. La montée piétonne est sécurisée jusqu'à l'entrée du porche de l'école.
 - A la Combe : **il est interdit de stationner sur l'emplacement réservé aux cars**.
 - Aux abords de l'école : pour la sécurité des enfants, il est vivement recommandé de sortir de l'école sur la zone piétonne (orange) et non sur le parking.

La municipalité se réserve le droit de faire intervenir la gendarmerie si besoin.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Maire,

Nathalie BEAUFORT

Adjointe au Scolaire,

Nicole BRESTAZ

Merci de retourner au service scolaire le coupon d'adhésion ci-joint p.5

RENTREE SCOLAIRE 2019 / 2020

APPROBATION AUX REGLES DE FONCTIONNEMENT de la Restauration scolaire, de la Garderie, des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), des Consignes de stationnement aux abords des écoles et du Rappel des responsabilités

Nous soussignés (nom du responsable légal de l'enfant).....
.....
.....

*Père – Mère – Tuteur(s) de l'enfant

Certifions avoir pris connaissance des règles de fonctionnement de la restauration scolaire, de la garderie, des NAP, des consignes de stationnement aux abords des écoles et du rappel des responsabilités et y adhérons sans aucune restriction.

Fait à

Le/...../.....

Signature des responsables légaux

Père

Mère

Tuteur(s)

**Rayer les mentions inutiles*